

DANS L'ACTUALITE du 3 au 5 janvier 2017

Textes officiels

JORF n° 0004 du 5 janvier 2017

Habilitation de l'association « Agir pour l'environnement - APE » pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives nationales

[Arrêté du 21 décembre 2016 portant habilitation de l'association « Agir pour l'environnement - APE » à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives nationales](#)

JORF n° 0003 du 4 janvier 2017

Rectificatif : organisation de la DILA

[Arrêté du 2 janvier 2017 portant organisation de la direction de l'information légale et administrative \(rectificatif\)](#)

JORF n° 0002 du 3 janvier 2017

Organisation de la DILA

[Arrêté du 2 janvier 2017 portant organisation de la direction de l'information légale et administrative](#)

Jurisprudence

Principe Non bis in idem

[CE 30 décembre 2016 *Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires \(ACNUSA\)*, req. n° 395681](#)

Les tiers au contrat disposent toujours du recours pour excès de pouvoir contre les actes d'approbation d'un contrat portant une atteinte directe et certaine à leurs intérêts mais celui-ci est limité aux vices propres de cet acte

[CE 23 décembre 2016 *Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon*, req. n° 392815](#)

Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires et les actes d'approbation d'avenants à des concessions autoroutières

[CE 23 décembre 2016 *M. E., commune de Grenoble, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise \(SMTCAG\), M. A., Organisation des transporteurs routiers européens, la Fédération Française des Motards en Colère \(FFMC\), la Fédération Française de Motocyclisme \(FFM\) et M. C.*, req. n° 397096, 397160, 397164, 397175, 397211, 397212 et 397215](#)

Règlement définitif d'un marché à bons de commande

[CAA Nancy 27 décembre 2016 *société CCR Schmitt*, req. n° 16NC00002](#)

Vu par ailleurs

Tout ce qui change au 1er janvier 2017

[Rituel peu digeste après les fêtes, le jour de l'An marque l'entrée en vigueur de nouveautés législatives et réglementaires, impactant les entreprises et les personnes publiques. Les acteurs du BTP n'y échappent pas. En 2017, les changements seront perceptibles en droit social, urbanisme, commande publique, mais aussi en matière de performance énergétique et d'immobilier.](#)

Source : le Moniteur du 03/01/2017

Contrat public

La survivance du recours pour excès de pouvoir pour les tiers au contrat

[Dans cet arrêt du 23 décembre 2016, le Conseil d'Etat est venu compléter le régime contentieux des tiers contre un contrat, édifié par la jurisprudence "Tarn-et-Garonne" de 2014.](#)

Source : localtis.info du 05/01/2017

Environnement

Le décret relatif à l'exemplarité des bâtiments publics est paru

[Un décret publié le 23 décembre dernier introduit des critères de qualité environnementale des bâtiments publics qui devront être exemplaires en matière de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable par le bâtiment et de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les phases de construction et d'exploitation.](#)

Source : localtis.info du 04/01/2017

Collectivités territoriales

Loi Montagne : ce qui va changer

[Plus de trente ans après la loi de 1985, la nouvelle loi Montagne a été promulguée. Couverture numérique, services publics, urbanisme, tourisme, saisonniers... le texte a été largement enrichi au cours des débats menés tambour battant, avec 95 articles au lieu des 25 de départ. Si pour les stations de ski, il garde un goût d'inachevé, elles ont quelques raisons de se réjouir avec la possibilité de conserver leur office de tourisme et des règles d'urbanisme assouplies.](#)

Source : localtis.info du 05/01/2017

Les nouvelles règles applicables aux collectivités au 1er janvier 2017

[De nombreux décrets et circulaires, parus au cours de l'année, ne s'appliqueront qu'à compter du 1er janvier 2017. Open data, loi Notre, déontologie, social, sécurité routière... La Gazette effectue un passage en revue de ces différentes règles, et vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2017.](#)

Source : la gazette des communes du 03/01/2017

Transport

La loi relative à la liaison ferroviaire CDG Express est publiée

[La loi relative à la liaison ferroviaire entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, dite "CDG Express", qui devrait voir le jour à l'horizon 2023, a été publiée le 30 décembre dernier. Initié au début des années 2000, ce projet visant à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle a connu une histoire chaotique.](#)

Source : localtis.info du 05/01/2017

Colloque / Séminaire

- Colloque "La loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Quelles évolutions pour le droit de la montagne ?"

Le 8 février 2017 Amphithéâtre Decottignies au 27 rue Marcoz à Chambéry.

Entrée libre sur inscription avant le 3 février 2017 via [le lien suivant](#)

Pour télécharger le programme, [cliquer ici](#)

Vu dans les revues

AJDA n° 44-2016 du 26 décembre 2016 p.2475, *Le juge du référé précontractuel et le secret industriel et commercial*, par Emmanuel Glaser

AJDA n° 44-2016 du 26 décembre 2016 p.2478, *Vers une obligation de mise en concurrence des titres d'occupation du domaine public ?*, par Sophie Nicinski

Contrats publics – Actualités Moniteur Juris n° 171 – Décembre 2016 p.25, *Dossier – Modalités de publicité : entre liberté et contraintes*

Presse

Printemps : un accord sur le travail dominical a finalement été conclu

[L'enseigne rejoint ainsi, dans la capitale, Galeries Lafayette et Le Bon Marché, ouverts les dimanches à partir de cette année.](#)

Source : Le Monde du 02/01/2017

Nouveau recours contre la piétonnisation des berges

[Après la région Ile-de-France et cinq départements franciliens, l'établissement territorial Paris-Est-Marne & Bois regroupant 13 communes du Val-de-Marne a déposé un recours devant le tribunal administratif de Paris contre la piétonnisation des voies sur berge rive droite : 3,3 km de l'entrée du tunnel des Tuileries \(Ier\) à la sortie du tunnel Henri-IV \(IVe\), décidée par la maire de Paris Anne Hidalgo \(PS\).](#)

Source : le Parisien du 30/12/2016

Un deuxième recours en justice vise la piétonnisation des berges à Paris

[Une procédure est déjà engagée par la région Ile-de-France et cinq départements franciliens.](#)

Source : Le Monde du 29/12/2016